

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité de statistique**Sixième session**

Bangkok, 16-19 octobre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Examen des progrès accomplis par les groupes chargés des initiatives régionales du Comité se rapportant à la vision et au cadre d'action collectifs**Améliorer les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives régionales existantes du Comité de statistique****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document rend compte des progrès réalisés en ce qui concerne les initiatives régionales existantes de renforcement des capacités dans le cadre du Comité de statistique pour donner suite au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique ». Pour chaque initiative régionale, les réalisations en la matière sont mises en évidence et des décisions sont proposées au Comité pour qu'il puisse les examiner et fournir des orientations aux groupes directeurs ou groupes d'experts en vue de progresser dans la réalisation d'ambitions communes et d'un cadre d'action.

I. Introduction

1. À sa deuxième session, le Comité de statistique a exprimé son appui sans réserve à l'égard des deux objectifs stratégiques généraux visant à renforcer les capacités et à créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus rentable pour les bureaux nationaux de statistique d'ici à 2020¹. Les objectifs répondaient aux besoins de la communauté statistique de l'époque et l'accent a été mis sur le renforcement de la collaboration aux niveaux régional et mondial.

* ESCAP/CST/2018/L.1/Rev.1.

¹ Voir E/ESCAP/CST(2)/2.

2. En 2016, le Comité de statistique, à sa cinquième session, a approuvé une vision et un cadre d'action collectifs tout aussi ambitieux² présentés par la communauté statistique de l'Asie-Pacifique. Cette dernière s'est engagée à élargir et renforcer les partenariats régionaux et à poursuivre les efforts dans le cadre des initiatives existantes de développement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique.

3. Les initiatives existantes de renforcement des capacités statistiques sont supervisées par les États membres et les organisations internationales par l'intermédiaire de sept groupes directeurs et groupes d'experts relevant du Comité :

a) Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique ;

b) Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales ;

c) Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique ;

d) Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique ;

e) Comité directeur régional Asie-Pacifique sur la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales ;

f) Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique³ ;

g) Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique⁴.

4. Le présent rapport donne un aperçu des travaux entrepris par les cinq premiers groupes directeurs et groupes d'experts (a) à -e)) depuis la cinquième session du Comité de statistique et met en lumière les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs. Il contient également des décisions spécifiques soumises à l'examen du Comité.

5. Les travaux entrepris par les deux derniers groupes (f) et g)) sont présentés séparément, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

II. Travaux des groupes directeurs et des groupes d'experts

A. Statistiques économiques

6. Le Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique est l'initiative la plus ancienne du Comité, approuvée à sa deuxième session en 2010⁵. La deuxième phase du plan de mise en œuvre en trois phases a été achevée à la fin de 2017 et il est prévu d'achever la troisième phase (2018-2020) en 2020.

7. L'ensemble de statistiques économiques de base du Programme régional reflète sa portée et son ambition et sert de référence pour le suivi des

² « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique » (E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1).

³ Voir ESCAP/CST/2018/3.

⁴ Voir ESCAP/CST/2018/4.

⁵ Voir E/ESCAP/67/12, décision 2/6.

progrès⁶. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en 2011, a fait sienne la recommandation du Comité de statistique d'utiliser l'ensemble des statistiques économiques de base comme cadre régional pour focaliser les efforts régionaux, coordonner la formation et mobiliser l'appui des donateurs pour le renforcement des capacités⁷. Ce point est développé dans le plan de mise en œuvre du Programme régional, qui met l'accent sur quatre domaines : plaidoyer, coordination, infrastructure statistique et compétences⁸.

8. Le Groupe directeur du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique guide la mise en œuvre du Programme régional et exécute les principales activités régionales par l'intermédiaire d'équipes spéciales. Il s'agit notamment de la Semaine des statistiques économiques pour l'Asie et le Pacifique, forum annuel qui s'est tenu en 2016, 2017 et 2018, visant à produire et partager les résultats concrets de la recherche sur l'amélioration des statistiques économiques⁹. Une autre équipe spéciale du Groupe directeur a guidé le suivi du Programme en concevant un outil d'examen des capacités et en donnant des conseils sur son application.

9. Étant donné que la responsabilité de la mise en œuvre du Programme régional incombe au premier chef aux États membres, le secrétariat axe ses contributions sur le service du Groupe directeur, l'appui à la collaboration entre les partenaires de développement et la mobilisation de fonds pour la fourniture d'une assistance technique destinée à répondre aux besoins et priorités des pays.

Améliorer les statistiques économiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

10. Depuis la cinquième session du Comité, le secrétariat a fourni une assistance technique au Bhoutan, au Cambodge, aux Maldives, au Viet Nam et à la République démocratique populaire lao sur divers sujets prioritaires du Programme régional, avec l'appui financier du Département du développement international du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Des études sur l'amélioration de la qualité des statistiques économiques au Kirghizistan, en Mongolie et au Tadjikistan ont également été achevées avec l'appui financier de la Fédération de Russie¹⁰.

11. Dans le cadre du Programme régional, un programme éducatif type est en cours d'élaboration pour que les bureaux nationaux de statistique puissent dispenser au personnel des systèmes statistiques nationaux une formation sur les statistiques économiques. À cet égard, le Réseau pour la coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique a créé, en décembre 2017, un sous-groupe sur les statistiques économiques¹¹. Ce dernier fournira des informations et des conseils sur les programmes d'études et les matériels de formation et leur mise en œuvre par les bureaux nationaux de statistique.

12. À sa dernière réunion, en mai 2018, le Groupe directeur a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme régional en se fondant

⁶ www.unescap.org/resources/core-set-economic-statistics.

⁷ Résolution 67/10 de la Commission.

⁸ E/ESCAP/CST(3)/CRP.1 (disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/pre-ods/CST3-CRP1E.pdf).

⁹ Voir <http://communities.unescap.org/asia-pacific-economic-statistics/asia-pacific-economic-statistics-week-apes>.

¹⁰ Voir <http://communities.unescap.org/asia-pacific-economic-statistics/assessments-and-reviews-related-economic-statistics>.

¹¹ Voir le document ESCAP/CST/2018/4, qui donne un aperçu des activités du Réseau.

sur les rapports présentés par les pays, les partenaires de développement et le secrétariat¹². Il a également pris note des résultats préliminaires d'un examen des capacités entrepris en 2017 pour évaluer la disponibilité de l'ensemble de statistiques économiques de base en Asie et dans le Pacifique et examiner si l'infrastructure nécessaire pour les produire existait¹³.

13. Le Groupe directeur a fait observer que de nombreux progrès avaient été réalisés, les pays ayant produit, en moyenne, 72 % de l'ensemble de base. Bien que ce pourcentage soit impressionnant en termes quantitatifs, de grands écarts ont été constatés entre les pays à revenu élevé et les pays à faible revenu. Il a été souligné que certains aspects qualitatifs tels que la pertinence, l'exactitude et l'exhaustivité étaient des préoccupations constantes, les demandes augmentant et évoluant en raison du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si le Programme régional a amélioré les statistiques économiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable – par exemple, grâce à l'amélioration de la comptabilité nationale –, on a fait observer qu'il pourrait être lié de manière plus directe et plus visible au Programme 2030 et à la vision et au cadre d'action collectifs.

Aller de l'avant

14. Lors de l'examen des priorités pour la troisième phase de mise en œuvre du Programme régional, le Groupe directeur s'est penché sur une révision de l'ensemble de base, compte tenu des aspects suivants : a) la disponibilité variable dans la plupart des pays de la plupart des éléments de l'ensemble de base ; b) la nécessité constante d'améliorer la qualité ; c) la demande découlant du Programme 2030 ; et d) l'alignement sur la vision et le cadre d'action collectifs. Le Groupe directeur a en outre noté que si 2020 était la date actuellement prévue pour la clôture du Programme régional, la vision et le cadre d'action collectifs couvriraient toutefois les résultats jusqu'en 2030, conformément au Programme 2030.

15. Le Comité est invité à :

a) Demander au Groupe directeur d'examiner l'ensemble de statistiques économiques de base en ce qui concerne sa pertinence par rapport aux objectifs de développement durable ; son alignement sur la vision et le cadre d'action collectifs ; son adéquation par rapport au niveau d'ambition et aux possibilités d'amélioration des statistiques économiques dans la région, compte tenu des résultats de l'examen des capacités réalisé en 2017 ; et son utilité en tant que référence pour le suivi du Programme régional ;

b) Demander au Groupe directeur, sur la base des résultats de cet examen, d'ajuster l'ensemble de base pour garantir :

i) Une meilleure concordance avec la vision et le cadre d'action collectifs et les objectifs de développement durable ;

ii) La prise en compte, pour la troisième phase de la mise en œuvre du Programme régional, de questions prioritaires telles que l'amélioration de la qualité ;

c) Demander au Groupe directeur de lui présenter l'ensemble révisé de statistiques économiques de base pour qu'il l'approuve à sa septième session, en 2020 ;

¹² Voir le document ESCAP/CST/2018/INF/3, qui contient les rapports des sixième et septième réunions du Groupe directeur.

¹³ Voir le document ESCAP/CST/2018/INF/4, qui présente les résultats de l'exercice d'examen des capacités.

d) Exprimer son avis sur une éventuelle prolongation du Programme régional jusqu'en 2030 pour aligner ses résultats, ses approches et sa période de mise en œuvre sur la vision et le cadre d'action collectifs et le Programme 2030 ;

e) Fournir toute autre orientation connexe au Groupe directeur concernant ses réalisations et travaux.

B. Statistiques démographiques et sociales

16. La stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques démographiques et sociales en Asie et dans le Pacifique¹⁴ et son plan de mise en œuvre¹⁵ ont été approuvés par le Comité à ses quatrième et cinquième sessions en mars 2014 et décembre 2016 respectivement, y compris le mandat d'un groupe directeur régional chargé de superviser le plan de mise en œuvre.

17. Le Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales a reformulé la vision de la stratégie régionale pour l'aligner sur la vision et le cadre d'action collectifs, selon l'hypothèse que d'ici à 2030, les pays de l'Asie et du Pacifique auront la capacité de produire, de diffuser et d'utiliser l'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base.

18. En outre, le Groupe directeur régional a structuré le cadre de résultats de la stratégie régionale pour l'aligner sur les domaines d'action visant à transformer les systèmes statistiques nationaux afin de répondre aux exigences du Programme 2030. Les activités menées dans le cadre du plan de mise en œuvre approuvé sont structurées en fonction de trois objectifs, alignés sur les trois premiers domaines d'action de la vision et du cadre d'action collectifs.

19. Le premier objectif concerne la participation des utilisateurs et des producteurs pour assurer une demande effective et investir dans le développement de statistiques officielles (domaine d'action A de la vision et du cadre d'action collectifs) ; le deuxième objectif vise à améliorer l'intégration des données pour une meilleure désagrégation des statistiques démographiques et sociales et une analyse plus intégrée (domaine d'action C) ; et le troisième objectif vise à instaurer la confiance dans les statistiques en améliorant la qualité des éléments probants et la capacité des utilisateurs à prendre des décisions fondées sur des données probantes (domaine d'action B).

20. Les objectifs sont les suivants :

a) Objectif 1 : Instauration d'un cadre politique favorable pour maintenir la demande de statistiques démographiques et sociales. Des politiques favorables et bien coordonnées sont en place, suscitant ainsi une demande pour la production et la diffusion de l'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base, à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;

b) Objectif 2 : Renforcement de la production de l'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base. Cet ensemble se compose de statistiques de qualité comparables et actualisées permettant de combler les lacunes des pays en matière de données et de satisfaire aux exigences en matière de politiques et de suivi s'agissant des objectifs de développement

¹⁴ E/ESCAP/CST(4)/CRP.1 (disponible à l'adresse : www.unescap.org/sites/default/files/pre-ods/CST4_CRP1_Regional-strategy-to-improve-population-statistics.pdf).

¹⁵ E/ESCAP/CST(5)/3 et E/ESCAP/CST(5)/3/Corr.1.

convenus aux niveaux national et international, y compris les objectifs de développement durable ;

c) Objectif 3 : Amélioration de l'accessibilité et de l'exploitation de l'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base. Cet ensemble, qui est accessible à tous les utilisateurs clefs (dont les gouvernements, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé), est utilisé pour promouvoir l'analyse des politiques et des programmes sur la base de données factuelles et les activités de sensibilisation y relatives.

Améliorer les statistiques démographiques et sociales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

21. Pour mener à bien les activités au titre de l'objectif 1 du plan de mise en œuvre, le Groupe directeur régional a reconnu qu'il importait de fournir aux États membres de l'Asie et du Pacifique un outil générique, appelé EPIC (« Every Policy is Connected »).

22. L'outil EPIC permet aux bureaux nationaux de statistique de faire participer les décideurs et d'améliorer la compréhension et la hiérarchisation des besoins d'information statistique, y compris les statistiques ventilées, dans le contexte du Programme 2030, et à cet effet de faciliter une évaluation coopérative, fondée sur des principes, des politiques et des données en encourageant le dialogue entre décideurs, producteurs de données et autres parties prenantes concernées, en vue d'atteindre les objectifs ci-après :

a) Comprendre les lacunes en matière de politiques et de données en ce qui concerne la prise en compte des groupes cibles, conformément aux principes communément acceptés ;

b) Intégrer les principes sociaux, économiques, environnementaux et institutionnels dans chaque politique et cadre de suivi connexe, le cas échéant ;

c) Créer une plateforme commune pour un dialogue efficace entre utilisateurs et producteurs dans les mêmes conditions, où les politiques et les données sont comparées à un ensemble de principes convenus par les parties prenantes nationales ;

d) Favoriser l'appropriation des indicateurs et des statistiques chez les responsables politiques et renforcer l'appui politique et financier pour développer les systèmes statistiques nationaux.

On trouvera des précisions sur l'outil et les résultats escomptés de son application dans le document de séance ESCAP/CST/2018/CRP.1.

23. L'outil, qui a été mis au point dans le cadre d'une série d'ateliers nationaux, régionaux et sous-régionaux tenus dans toute la région et d'essais en temps réel dans plusieurs secteurs, a été appliqué dans 14 plans sectoriels, selon une approche pangouvernementale, au Samoa. Des modèles et un manuel de l'utilisateur sont disponibles pour faciliter sa mise en œuvre aux plans régional et national. Les réactions ont été très positives jusqu'à présent.

Améliorer les statistiques ventilées par sexe dans la région

24. L'initiative de la CESAP pour l'intégration des données sur les politiques en matière d'égalité des sexes, qui vise à améliorer les données et les statistiques en vue de l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données factuelles pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans la région, a été formulée conformément à

l'approche adoptée par le Groupe directeur régional. Elle est principalement axée sur l'autonomisation économique des femmes et vise à faire progresser les objectifs 1 et 3 du plan de mise en œuvre, qui contribuent à leur tour à la vision et au cadre d'action collectifs décrits ci-dessus.

25. L'initiative vise à :

a) Sensibiliser les statisticiens et les utilisateurs à la situation actuelle / l'état d'avancement de certaines questions pertinentes dans le contexte national concernant l'autonomisation économique des femmes ;

b) Renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à collaborer avec leurs homologues politiques afin de déterminer les besoins d'information pour certaines questions concernant l'autonomisation économique des femmes ;

c) Renforcer la capacité statistique des systèmes statistiques nationaux au moyen de :

i) L'utilisation des normes statistiques internationales existantes concernant certaines questions d'autonomisation économique des femmes (telles que le travail non rémunéré, l'accès à la propriété, l'entrepreneuriat, le secteur informel et l'emploi informel, et la violence sur le lieu de travail) ;

ii) L'application et l'utilisation d'approches novatrices pour améliorer la production de données désagrégées connexes ;

iii) L'analyse et l'utilisation de données existantes ventilées par sexe pour le suivi des progrès et la promotion des politiques.

26. L'initiative s'articule autour d'activités visant à promouvoir la collaboration des bureaux nationaux de statistique avec leurs homologues politiques, en particulier a) pour appliquer l'outil d'intégration des données sur les politiques (EPIC) aux politiques d'autonomisation économique des femmes afin d'identifier les besoins en données et les indicateurs connexes, et b) pour établir un rapport analytique ou un produit axé sur les données avec une évaluation des progrès et un état des lieux de certaines questions relatives à l'autonomisation économique des femmes dans le contexte national.

27. Lors de l'atelier régional sur le lancement de l'initiative, les représentants de l'Arménie, des Philippines, de Sri Lanka et de la Thaïlande ont manifesté leur intérêt à entreprendre certaines activités de projet. L'outil a été mis en place aux Philippines et devrait l'être en Arménie au début du mois de novembre.

Aller de l'avant

28. Le Comité est invité à :

a) Constater que la vision et les activités du Groupe directeur régional sont alignées sur la vision et le cadre d'action collectifs ;

b) Constater les progrès réalisés par le Groupe directeur régional en ce qui concerne la participation des utilisateurs et des producteurs pour assurer une demande effective et investir dans le développement de statistiques officielles (domaine d'action A de la vision et du cadre d'action collectifs) ;

c) Approuver l'outil d'intégration des données sur les politiques (EPIC) en tant qu'outil générique pour renforcer l'engagement des utilisateurs et des producteurs afin d'assurer une demande effective de données au niveau national dans le contexte du Programme 2030 ;

d) Recommander l'application de l'outil dans des domaines autres que les statistiques démographiques et sociales et les statistiques ventilées par sexe.

C. Registres et statistiques de l'état civil

29. Les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et réactifs fournissent en temps voulu des statistiques complètes et continues de l'état civil, ce qui est essentiel pour garantir que personne n'est laissé de côté et pour atteindre les objectifs et cibles de développement durable en matière de santé, d'éducation, de justice et d'égalité des sexes, y compris les cibles explicites concernant l'enregistrement des naissances (cible 16.9) et les capacités statistiques (cibles 17.18 et 17.19).

30. Sous la direction des pays et avec l'appui des partenariats, la communauté Asie-Pacifique des registres et des statistiques de l'état civil a appuyé le renforcement des systèmes nationaux, y compris la production et la diffusion de statistiques de l'état civil fiables et opportunes. Ces efforts étaient axés sur l'amélioration de la coordination, visaient à rassembler les divers intervenants afin d'accroître l'engagement des utilisateurs grâce à une meilleure compréhension des processus de traitement des données et des questions de qualité, ainsi que des retombées bénéfiques possibles pour l'amélioration de la prestation des services. La coordination et la collaboration ont mis en évidence qu'il fallait de toute urgence moderniser les procédures de production de statistiques pour tirer pleinement profit des systèmes intégrés d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. L'appui technique des partenaires et le partage des meilleures pratiques entre les pays ont permis de renforcer les capacités en vue d'améliorer les systèmes et de consolider les acquis.

Améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

31. Les efforts concertés de mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et le renforcement plus large des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ont démontré l'efficacité de la coordination régionale pour l'action nationale. Au total, 38 pays de la région Asie-Pacifique ont présenté des objectifs nationaux et des rapports de référence dans le contexte du Cadre d'action régional ; au moins 30 pays ont mis en place des mécanismes nationaux de coordination ; au moins 15 pays ont élaboré des stratégies nationales, et 14 autres pays sont en train d'élaborer des stratégies. Cinq pays ont publié pour la première fois leur rapport national sur les statistiques de l'état civil à partir des registres d'enregistrement, et plusieurs autres pays mettent la dernière main à leur rapport et bénéficient d'une aide.

Améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil grâce à des partenariats

32. À sa soixante-quatorzième session, en mai 2018, la Commission, soulignant la nécessité urgente d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour un développement durable et inclusif dans la région, a décidé de convoquer une deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique en 2020, compte tenu des progrès

accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action régional ainsi que des difficultés rencontrées.

33. L'engagement politique au plus haut niveau a joué un rôle essentiel en garantissant que les acteurs gouvernementaux concernés s'acquittent efficacement de leurs fonctions et responsabilités, et que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil soient dotés de ressources suffisantes et conçus de manière à être inclusifs et adaptés. Ces travaux sont menés sous l'égide du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique en collaboration avec le partenariat régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Le Groupe directeur régional, composé de pays et de partenaires, guide la mise en œuvre globale du Cadre d'action régional. Le partenariat élargi comprend des organismes de développement, dont la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, la Communauté du Pacifique, la Division de statistique du Secrétariat, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Initiative « Data for Health » de Bloomberg Philanthropies, l'Organisation mondiale de la Santé, Plan International et World Vision. Le Groupe directeur régional et le partenariat se réunissent régulièrement pour coordonner l'appui et traiter les questions nouvelles et prioritaires, y compris les liens entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et le Programme 2030.

34. La collaboration régionale travaille également avec des initiatives mondiales et d'autres initiatives régionales. La collaboration interrégionale et intrarégionale est essentielle pour comprendre et répondre efficacement aux besoins et aux demandes des pays au moyen d'activités conjointes et de produits du savoir partagés.

Aller de l'avant

35. Le Groupe directeur régional a examiné les modalités possibles de l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024). Il est précisé dans le Cadre d'action régional qu'au cours de la Décennie, les membres et membres associés devaient soumettre des rapports de référence, des rapports à mi-parcours et des rapports finals au secrétariat pour suivre les progrès réalisés et recueillir des informations sur les activités visant à améliorer l'enregistrement et les statistiques, informations qui pourraient être utilement diffusées dans l'ensemble de la région et ailleurs. Immédiatement après la présentation des rapports à mi-parcours, le secrétariat et les partenaires de développement, en collaboration avec le Groupe directeur régional, synthétiseraient ces rapports nationaux en un rapport régional rendant compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par les membres et les membres associés.

36. Le Groupe directeur régional est convenu qu'il serait utile, pour accélérer les progrès en matière d'amélioration, de tenir une conférence ministérielle en 2020 et a souligné que les liens nécessaires entre les systèmes de gestion de l'identité et l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil offraient des avantages considérables qui pourraient être mis en évidence lors d'une telle conférence.

37. Le Comité est invité à :

a) Soutenir la convocation de la deuxième Conférence ministérielle, en 2020, en mobilisant l'appui de la communauté statistique de l'Asie et du Pacifique ;

b) Faire en sorte que l'objectif 3 du Cadre d'action régional, qui est axé sur la production et la diffusion de statistiques de l'état civil exactes, complètes et actualisées, soit atteint en institutionnalisant la production régulière de rapports statistiques de l'état civil grâce à l'engagement des organismes publics compétents à consacrer du temps et d'autres ressources à la production des rapports, et par la consolidation et la réconciliation régulières des données dans le cadre d'un groupe technique sur l'intégration des données et l'assurance qualité (dans le cadre du mécanisme national multisectoriel de coordination) ;

c) Encourager tous les organismes compétents à partager avec les bureaux nationaux de statistique, avec toute la diligence voulue, des données au niveau microéconomique plutôt que des données agrégées sur les faits d'état civil ;

d) Encourager la poursuite de la modernisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, y compris la numérisation et l'intégration avec les données administratives et les données d'enquête existantes, tout en reconnaissant l'importance de la planification des systèmes pour les technologies de l'information et de la communication (TIC).

D. Statistiques relatives aux catastrophes

38. Le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique a été établi par la Commission dans sa résolution 70/2, et son mandat a été prolongé et révisé dans les résolutions 72/11 et 73/7 de la Commission. Il a été guidé dans ses travaux par le Comité à ses quatrième et cinquième sessions. En mai 2018, le Comité a présenté les résultats de ses travaux à la Commission.

Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

39. L'objectif de réduction des risques d'impact des catastrophes figure en bonne place dans le Programme 2030, et des cibles et indicateurs sur ce sujet figurent dans les objectifs 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions).

40. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a été adopté en 2015. Il vise à parvenir, au cours des 15 prochaines années, à la réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays. Le Cadre de Sendai établit quatre priorités d'action : a) comprendre les risques de catastrophe ; b) renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer ; c) investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience ; et d) renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de

reconstruction Un ensemble de 38 indicateurs (y compris composés) a ensuite été adopté par l'Assemblée générale pour le suivi des objectifs du Cadre de Sendai. Les objectifs sont les suivants :

- a) Réduire, au niveau mondial, la mortalité due aux catastrophes ;
- b) Réduire le nombre de personnes touchées par des catastrophes, partout dans le monde ;
- c) Réduire les pertes économiques directes dues aux catastrophes ;
- d) Réduire la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement ;
- e) Augmenter le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ;
- f) Améliorer la coopération internationale ;
- g) Améliorer l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.

41. L'une des principales fonctions du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique est de réunir les connaissances, l'expertise et les responsables des bureaux nationaux de statistique, des organismes de gestion des catastrophes et d'autres utilisateurs pertinents de données aux fins de la réduction des risques de catastrophe. Le Cadre statistique relatif aux catastrophes¹⁶, principal résultat de ses travaux, a été conçu dès le départ en collaboration avec les utilisateurs et les producteurs de statistiques, ce qui en fait un exemple de la mise en œuvre du principe de participation des utilisateurs à la vision et au cadre d'action collectifs. Le Cadre comprend des descriptions organisées de l'utilisation des produits standard des bureaux de statistique, tels que les recensements et les enquêtes, pour les politiques de réduction des risques de catastrophe fondées sur des données probantes.

42. Le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes est également un outil visant à mettre en place une plateforme intégrée pour les statistiques au niveau national. Une grande partie des données utilisées dans la production de statistiques ou d'indicateurs pour le suivi de la réduction des risques de catastrophe par l'intermédiaire des indicateurs du Cadre de Sendai et dans l'élaboration de politiques de réduction des risques de catastrophe proviennent de différentes sources de données administratives. Pour mieux comprendre les risques de catastrophe, il convient d'incorporer des données statistiques sur les conditions sociales, environnementales et économiques de zones géographiques définies. La mise en œuvre du Cadre permettra : a) d'améliorer la production de statistiques à partir des bases de données existantes ; et b) de combler les lacunes de représentation entre les catastrophes et la réduction des risques, d'une part, et les pratiques courantes actuelles des statistiques socioéconomiques, d'autre part. Le lien entre ces deux domaines de l'information statistique est essentiel à la production d'indicateurs. Il exige des partenariats solides entre les organismes de gestion des catastrophes, les bureaux nationaux de statistique et d'autres détenteurs de données pertinentes.

¹⁶ ESCAP/CST/2018/CRP.2.

Améliorer les statistiques relatives aux catastrophes grâce à des partenariats

43. Le développement progressif et la pertinence des produits du Groupe d'experts dépendent dans une large mesure des relations et de la compréhension mutuelle entre les bureaux nationaux de statistique et les organismes nationaux de gestion des catastrophes. Dans certains cas, les travaux à l'échelle régionale ont permis d'établir les premiers contacts et de mettre au point des mécanismes pour une collaboration plus étroite, en vue d'améliorer l'accessibilité aux données pertinentes et l'assurance de la qualité.

44. Au niveau international, les partenariats sont par ailleurs essentiels pour maintenir la cohérence et la complémentarité des documents d'orientation en matière de statistique avec les exigences de la politique de réduction des risques de catastrophe, y compris l'évaluation des progrès à l'aide du système de suivi du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durable. L'appui international à la mise en œuvre du Cadre au niveau national doit être étroitement coordonné entre les organismes internationaux, car il existe de nombreuses parties prenantes et de nombreuses possibilités d'activités complémentaires. La nécessité d'établir des lignes directrices normalisées a été reconnue au niveau mondial par la Commission de statistique qui, en 2018, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa session suivante un point distinct sur les statistiques relatives aux catastrophes, en s'appuyant sur les travaux existants de la CESAP, de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, et ces organismes ont été chargés d'établir un rapport commun pour sa session de 2019. Les trois organismes ont créé le Partenariat mondial sur les statistiques relatives aux catastrophes en 2017 afin d'aligner leurs efforts sur des objectifs communs.

Aller de l'avant

45. En mai 2018, le Groupe d'experts a présenté à la Commission, sous la forme d'un résumé¹⁷, les résultats des travaux qu'il a menés, en particulier le Cadre. En examinant les résultats des travaux du Groupe d'experts et le caractère technique des principaux aboutissements des travaux, la Commission a prié le Comité de statistique, à sa sixième session, et le Comité de la réduction des risques de catastrophe, à sa sixième session (en 2019), d'examiner les résultats des travaux du Groupe d'experts et de lui soumettre ces examens à sa soixante-seizième session¹⁸.

46. En outre, se référant à la décision 49/113 de la Commission de statistique¹⁹, la Commission a prié le secrétariat d'appuyer l'établissement d'un rapport conjoint du Secrétaire général, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Europe et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en tenant compte des travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

47. Compte tenu des réalisations du Groupe d'experts et des décisions de la Commission et de la Commission de statistique, le Comité est invité à :

a) Examiner le Cadre, tel qu'il figure dans le document ESCAP/CST/2018/CRP.2, en vue d'en approuver le contenu statistique ;

¹⁷ ESCAP/74/24.

¹⁸ Résolution 74/6 de la Commission.

¹⁹ Conseil économique et social, *Documents officiels*, 2018, supplément n° 4 (E/2018/24), chap. I, sect. B, décision 49/113, alinéa k).

b) Approuver les recommandations du Groupe d'experts concernant ses priorités futures et son mécanisme de travail, telles qu'elles figurent aux paragraphes 11 à 13 du document ESCAP /74/24 ;

c) Charger le Groupe d'experts de communiquer les résultats de l'examen du Comité au Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa sixième session, en 2019 ;

d) Prier le Groupe d'experts de donner des orientations au secrétariat sur l'établissement du rapport à la Commission de statistique à sa cinquantième session.

E. Statistiques agricoles

Améliorer les statistiques agricoles aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

48. Depuis la cinquième session du Comité de statistique, en décembre 2016, la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales dans la région Asie-Pacifique a mis l'accent sur l'exécution d'un plan de travail accéléré d'assistance technique axé sur l'adoption des nouvelles méthodes rentables élaborées dans le cadre de la Stratégie mondiale. Il s'agit notamment de l'évaluation des statistiques sur les coûts de production, de l'établissement des bilans alimentaires, de la mesure des pertes après récolte, de l'élaboration de modules agricoles dans le cadre des recensements de la population, de l'amélioration des statistiques sur les récoltes et le bétail, de la construction de bases de sondage pour les enquêtes sur les échantillons agricoles, de l'amélioration de la qualité des données administratives et de l'utilisation d'outils d'entrevue personnelle assistée par ordinateur pour une collecte efficace des données.

49. L'assistance technique en la matière a été apportée dans le cadre d'ateliers régionaux, en collaboration avec des partenaires de la région et sous la forme d'activités d'assistance technique directe dans les pays.

50. La coordination du programme d'assistance technique est actuellement assurée par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de la Stratégie mondiale, sis au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Bangkok. Le programme couvre 19 pays de la région : Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fidji ; Géorgie ; Indonésie ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Samoa ; République démocratique populaire lao ; Samoa ; Sri Lanka ; Tonga ; et Viet Nam.

51. Le Bureau régional de la Stratégie mondiale a également axé ses travaux sur l'élaboration de plans stratégiques pour les statistiques agricoles et rurales dans les pays mettant en œuvre la Stratégie mondiale. Ces plans stratégiques servent de documents officiels présentant une stratégie pour l'élaboration de statistiques agricoles et rurales, conformément à d'autres documents stratégiques nationaux tels que la stratégie nationale pour l'élaboration de statistiques et de plans du secteur agricole. Ils s'appuient également sur les résultats déjà obtenus dans la région dans le cadre de la Stratégie mondiale, notamment la compilation des rapports sur les évaluations nationales approfondies de la capacité des systèmes statistiques agricoles dans les pays concernés, et les documents contenant des propositions de projets nationaux établis pour mettre en évidence les besoins à court terme en matière de développement des statistiques agricoles. À la mi-2018, des plans stratégiques ont été élaborés dans au moins 15 pays mettant en œuvre la Stratégie mondiale.

Améliorer les statistiques agricoles grâce à des partenariats

52. Le Bureau régional de la Stratégie mondiale, en collaboration avec la Communauté du Pacifique, a continué d'appuyer l'élaboration d'un plan stratégique pour les statistiques de l'agriculture et de la pêche dans le Pacifique²⁰. Ce plan est le fruit des efforts à long terme de la FAO, de la Communauté du Pacifique et des responsables de l'agriculture, des forêts, des pêches, des statistiques et de la planification dans les pays insulaires du Pacifique. Ce plan orientera le développement des statistiques agricoles et halieutiques dans les petits États insulaires en développement du Pacifique et répondra à une demande sans précédent de données pour le suivi des objectifs de développement durable.

53. Les travaux du Bureau régional de la Stratégie mondiale sont complétés par les travaux de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur la formation aux diverses méthodes rentables élaborées dans le cadre de la Stratégie mondiale. Ces deux dernières années, les cours de formation dans la région ont porté sur des domaines tels que les méthodes d'échantillonnage pour la production de données de base destinées aux statistiques agricoles et rurales, les coûts de la production agricole, la méthodologie des bilans alimentaires et l'utilisation d'entrevues personnelles assistées par ordinateur.

54. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a également joué un rôle actif dans la région en coordonnant le Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique afin de faciliter le partage des formateurs et des connaissances dans les domaines des statistiques agricoles et rurales.

55. Enfin, la Stratégie mondiale dans la région Asie-Pacifique est complétée par les travaux de la Banque asiatique de développement à l'appui du volet recherche. Les activités comprennent un certain nombre d'initiatives, notamment la promotion de méthodes novatrices de collecte de données destinées aux statistiques agricoles et rurales reposant sur l'utilisation de techniques de télédétection pour l'estimation du rendement des cultures et des superficies, l'utilisation d'outils TIC pour améliorer la collecte de données et la gestion des enquêtes nationales à l'appui des objectifs de développement durable, et les activités à venir concernant la numérisation des plans cadastraux et l'Internet des objets pour l'agriculture.

Aller de l'avant

56. Le Comité est invité à :

- a) Exprimer ses vues sur la mise en œuvre de la première phase du Plan d'action régional Asie-Pacifique pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales ;
- b) Donner des orientations pour mener à bien la première phase en 2018 ;
- c) Indiquer les priorités et les stratégies pour la deuxième phase proposée.

²⁰ FAO et Communauté du Pacifique, *Pacific Strategic Plan for Agricultural and Fisheries Statistics : Strengthening the Evidence Base for Achievement of the Sustainable Development Goals* (Apia et Nouméa, 2018).